



Note conceptuelle
Séance plénière sur la coopération
de la 23^{ème} session de l'Assemblée des États Parties

5 décembre 2024
15h00 – 17h00

Comment les États Parties peuvent-ils renforcer leur soutien à la Cour ?

Contexe

Les discussions en plénière se concentreront sur un thème principal : le renforcement du soutien des États Parties à la Cour. Les sujets thématiques qui ont été discutés tout au long de l'année lors de la facilitation sur la coopération et qui sont essentiels au fonctionnement et à l'indépendance de la Cour pénale internationale (CPI) seront mis en exergue : ratifier l'APIC pour protéger la Cour, utiliser les outils de la CPI pour faciliter la coopération entre les États Parties et la Cour et aider la Cour à pister les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt.

Objectif

L'objectif général de la plénière est double : premièrement, expliquer pourquoi la coopération est vitale pour la Cour et, deuxièmement, examiner comment les États Parties peuvent concrètement renforcer leur soutien à la Cour.

Dans le contexte des risques de sécurité croissants auxquels est confronté le personnel de la Cour, notamment des cyber-attaques, des mandats d'arrêt et les éventuelles mesures coercitives, l'accent sera mis sur l'utilisation des outils existants pour soutenir la Cour. S'agissant du thème de la protection de la Cour, les discussions porteront sur la manière dont l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI protège la Cour, son personnel et ses opérations. Des stratégies seront examinées pour faire face aux menaces qui pèsent sur les fonctionnaires de la Cour, y compris les protections après leur mandat pour les protéger contre la persécution politique ou les mesures coercitives.

La Plénière présentera également les outils existants de la CPI pour faciliter la coopération entre la Cour et les États Parties et expliquera leur objectif, les pratiques passées et la meilleure façon de les utiliser. Sur le thème de la traque des fugitifs, l'accent sera mis sur le rôle des nouvelles sections de la Cour et des synergies entre les différents organes de la Cour dans la hiérarchisation des mandats d'arrêt et des efforts de pistage, conçus pour améliorer la coordination avec les États Parties. La Cour partagera son expérience sur les obstacles à la

coordination, en soulignant le besoin critique de soutien politique et opérationnel dans ses efforts de localisation, d'arrestation et de remise des suspects. En outre, les discussions porteront sur la hiérarchisation stratégique des mandats d'arrêt en fonction de leur caractère exécutoire, en s'appuyant sur la récente retraite organisée par la Cour, au cours de laquelle diverses stratégies et recommandations ont été élaborées pour améliorer les opérations d'arrestation de la Cour.

La séance plénière vise à encourager la collaboration, à explorer les possibilités pour renforcer le soutien à la Cour et à accroître l'engagement des États afin de garantir la capacité continue de la Cour à fonctionner de manière efficace et indépendante, et, *in fine*, à respecter son mandat et à rendre la justice.

Format

La session plénière sur la coopération sera co-présidée par les ambassadeurs du Sénégal et de la France, co-facilitateurs pour la coopération.

Segment I – *La coopération est vitale pour la Cour* : cette partie comprendra des interventions de haut niveau politique, avec des représentants clés, y compris les officiels de la Cour, qui partageront des perspectives stratégiques sur les défis et les opportunités liés à la coopération avec la Cour. Ce segment permettra des discussions sur les engagements et les responsabilités politiques plus larges des États Parties et de la communauté internationale.

Segment II – *Comment les États Parties peuvent-ils renforcer leur soutien à la Cour avec les outils existants ?* cette partie se concentrera sur les interventions techniques de spécialistes au niveau opérationnel. Il s'agira notamment de contributions de fonctionnaires de la Cour, d'autorités nationales et de représentants d'ONG, qui apporteront un éclairage détaillé et des solutions pratiques aux questions suivantes :

- Comment la ratification de l'APIC protège-t-elle la Cour ?
- Comment utiliser les outils de la CPI pour faciliter la coopération entre les États Parties et la Cour ?
- Comment soutenir les efforts de la CPI pour pister les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt ?

D'autres participants intéressés auront également l'occasion de faire part de leur expertise et de leur point de vue au cours de ce segment, ce qui favorisera un dialogue approfondi sur les aspects opérationnels et techniques des questions abordées.

Les participants souhaitant intervenir pourront s'inscrire sur une liste en précisant le segment lors duquel ils souhaitent s'exprimer. Compte tenu du temps limité, et pour permettre une meilleure participation, chaque intervention ne pourra excéder deux minutes.¹

¹ Les demandes d'inscription doivent être envoyées au Secrétariat avant **mercredi soir, 4 décembre 2024**, à l'adresse suivante : iccaspcoperation@gmail.com, avec en copie : juridique.la-haye-amba@diplomatie.gouv.fr. Les inscriptions après cette date ne seront pas prises en considération. Par ailleurs, les participants seront inscrits sur la liste des orateurs selon le principe du premier arrivé, premier servi.